

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT 81-2015-3

Avis est donné de ce qui suit :

1. Qu'à sa séance extraordinaire tenue le 16 décembre 2024 à 20h, le conseil de la Municipalité de Rawdon a adopté le *Règlement numéro 81-2015-3 modifiant le Règlement numéro 81-2015 et ses amendements constituant un comité consultatif en environnement afin de modifier certaines dispositions concernant le fonctionnement de ce comité.*
2. Ce règlement peut être consulté au bureau de la soussignée à l'hôtel de ville de Rawdon situé au 3647, rue Queen, aux heures normales d'ouverture. Ce règlement entre en vigueur suivant les dispositions de la loi.

Donné à Rawdon, ce 17 décembre 2024

(Signé) *Caroline Gray*

Me Caroline Gray
Directrice générale adjointe et
directrice du Service du greffe